

**L'enseignement ménager au Québec : entre « mystique »
féminine et professionnalisation, 1930-1960**
**Home Economics Education in Québec : Between Feminine
« Mystique » and Professionalization, 1930-1960**
**Economía doméstica en Quebec : entre el « misticismo »
femenino y la profesionalización, 1930-1960**

Marilyne Brisebois

Volume 30, numéro 2, 2017

Travail, temps, pouvoirs et résistances

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043920ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043920ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brisebois, M. (2017). L'enseignement ménager au Québec : entre « mystique »
féminine et professionnalisation, 1930-1960. *Recherches féministes*, 30(2),
17-37. <https://doi.org/10.7202/1043920ar>

Résumé de l'article

L'auteure explore les différentes manières d'envisager l'enseignement ménager au cœur du xx^e siècle québécois, en particulier la tension entre un enseignement professionnel et un enseignement ayant pour objet la formation de bonnes mères et épouses canadiennes-françaises. Un bref portrait de l'enseignement ménager et de la formation de celles qui y travaillent au Québec est d'abord présenté, suivi d'une analyse des relations difficiles entre le Département de l'instruction publique et l'École ménagère provinciale, relations cristallisées par l'enjeu de la formation ménagère professionnelle : l'auteure veut ainsi illustrer les diverses façons de considérer l'éducation et le travail féminin qui s'entrechoquent dans les années d'après-guerre.

L'enseignement ménager au Québec : entre « mystique » féminine et professionnalisation, 1930-1960¹

MARILYNE BRISEBOIS

L'École Ménagère Provinciale a toujours fait une spécialité de pousser les connaissances techniques en sciences ménagères au plus haut degré possible [...] Les Commissions scolaires bien avisées, et spécialement la Commission des Écoles catholiques de Montréal, estiment que les diplômées qui aspirent à l'enseignement des sciences ménagères après l'obtention du diplôme des écoles ménagères régionales ne possèdent pas les connaissances théoriques et pratiques suffisantes pour devenir des professeurs efficaces et compétents en toutes matières. Plusieurs institutions d'enseignement ménager se proposent présentement d'apporter [à ces] diplômées un supplément de formation et de culture, mais seule l'École Ménagère Provinciale concentre ses efforts sur une préparation technique suffisante pour correspondre aux besoins de l'heure. Le rôle de ces autres importantes maisons d'enseignement ménager semble s'orienter vers la formation générale de l'élève plutôt que vers sa préparation proprement professionnelle.

Estelle LeBlanc

Lettre à Monsieur Jean-Marie Massé

5 avril 1950².

C'est en ces termes que s'exprime la directrice de l'École ménagère provinciale (EMP), Estelle LeBlanc, dans une missive adressée en avril 1950 à un commissaire de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) au sujet du cours normal ménager offert par son établissement situé rue Sherbrooke Est, à l'angle de Berri. Elle s'adresse ainsi directement au principal employeur des finissantes de son école, qu'elle positionne par rapport aux autres établissements d'enseignement ménager du Québec, et surtout par rapport aux écoles ménagères régionales³ relevant du Département de l'instruction publique (DIP). Les propos tenus par Estelle LeBlanc mettent ici en lumière l'enjeu de la formation des professeuses et, plus précisément, une différence de points de vue quant à ce que

¹ Je tiens à remercier ma directrice de thèse, Aline Charles, ainsi que les deux évaluateuses ou évaluateurs anonymes de la revue *Recherches féministes* pour leurs relectures, commentaires et suggestions.

² Estelle LeBlanc reprend, dans sa lettre, les principaux points élaborés dans un mémoire présenté au surintendant de l'Instruction publique en février 1950.

³ Ces écoles deviendront en 1952 les instituts familiaux.

doit être et ce à quoi doit mener cette formation ménagère au cœur du XX^e siècle québécois.

Le présent article s'intéresse aux positions moins connues sur l'enseignement ménager comme carrière, positions défendues au Québec notamment par Estelle LeBlanc, mais aussi par sa sœur, Éveline LeBlanc, qui travaille également dans le même domaine. Les sœurs LeBlanc ont des trajectoires singulières. Sur le parcours d'Estelle toutefois, il y a peu d'informations. Diplômée au courant des années 20 de l'école Saint-Pascal de Kamouraska, tenue par les sœurs de la congrégation de Notre-Dame (CND), elle amorce sa carrière comme instructrice d'économie domestique au ministère des Pêcheries du Canada. À partir de 1937, elle enseigne l'art culinaire à l'EMP et publie des livres sur le sujet. Elle en est directrice, de 1946 à 1952. Bien intégrée dans les réseaux d'enseignement ménager, elle occupe en 1951 le poste de vice-présidente de la Canadian Home Economics Association. En 1954-1955, Estelle LeBlanc est la première Canadienne francophone déléguée par les Nations Unies pour un séjour d'un an en Yougoslavie afin d'y former la relève en enseignement ménager (Allaire 1967 : 194).

Le parcours d'Éveline LeBlanc est plus facile à reconstituer. Diplômée aussi de Saint-Pascal, Éveline devient la première femme engagée comme technicienne en sciences domestiques au ministère fédéral de l'Agriculture en 1923 (Muir 2003 : 46). Elle y travaille quelques années, jusqu'à ce qu'elle soit ensuite recrutée pour devenir chef du nouveau Service de l'enseignement ménager du DIP au Québec, poste qu'elle occupera de 1944 à 1948. Jusqu'aux réformes des années 60, Éveline LeBlanc est la seule femme à avoir occupé un poste important qui lui donnait un certain pouvoir dans ce département composé surtout d'hommes, laïcs comme religieux. Après son départ en 1948, elle poursuit une carrière comme conférencière au ministère fédéral de l'Agriculture, animant notamment une émission sur les ondes de Radio-Canada au début des années 50 (Laplanche 2016 : 127). Elle termine son parcours à l'Université d'Ottawa, alors qu'à partir de 1959 elle est engagée pour gérer le recrutement des étudiantes : elle devient alors doyenne des étudiantes (*Dean of Women*).

Pour reprendre les mots de l'historienne Michelle Muir, les sœurs LeBlanc, en tant que femmes de carrière laïques et célibataires, ne correspondent pas tout à fait aux modèles féminins proposés à cette époque (2003 : 45). D'ailleurs, leurs manières de concevoir le rôle des femmes et l'éducation ménagère ne sont pas partagées par tous les pédagogues, en particulier par les autorités éducatives du DIP. Comme ailleurs au Canada, l'enseignement ménager est marqué par un conflit idéologique (Halpern 2001 : 54), et s'il est défendu dans une perspective professionnelle, il est aussi et surtout associé à la préservation de la famille de même qu'à la formation d'épouses et de mères parfaites. Ainsi, pour l'abbé Albert Tessier, nommé en 1937 inspecteur propagandiste des écoles ménagères par M^{gr} Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, l'objectif est de donner aux jeunes filles une « éducation féminine centrée sur le foyer » (Tessier 1940 : 13), sur la

maternité. La formation ménagère des filles doit donc être orientée avant tout vers les valeurs familiales, vers ce que Tessier appelle la « mystique » féminine et familiale. La notion de « mystique » associée au foyer renvoie à l'idée que la vie domestique des femmes permet à la spiritualité féminine de s'épanouir, l'amour de Dieu s'exprimant à travers l'amour de la famille et le don de soi (Dufour 1985 : 29 et 70).

Préfet des études depuis 1927 au Séminaire de Trois-Rivières, l'abbé Tessier est professeur et auteur. C'est aussi un éditeur prolifique, également considéré comme un pionnier du cinéma pour ses nombreux films sur l'éducation, la religion et la vie rurale au Québec. Il est reconnu pour ses méthodes pédagogiques modernes élaborées au Séminaire, dont il imprègne le milieu de l'enseignement ménager, en prônant, par exemple, le remplacement des cours magistraux par des activités pédagogiques participatives et l'apprentissage de la discipline personnelle. Toute sa carrière est marquée par une volonté de « consolider l'identité canadienne-française rurale et catholique qu'il entend intégrer au mode de vie moderne » (Nadeau 2012 : 66). Cette modernité exclut toutefois le travail salarié féminin, même dans des secteurs qui sont déjà fortement féminisés, comme celui de l'enseignement au primaire. Constamment, il mettra en garde les religieuses des instituts familiaux contre la tentation de faire augmenter les inscriptions de jeunes filles en faisant miroiter à ces dernières les possibilités d'emplois offertes par le diplôme d'enseignement ménager (Thivierge 1982 : 320-321). Si l'école doit préparer les garçons à gagner leur vie, ce n'est pas le cas des filles qui doivent, elles, apprendre à bien tenir leur foyer et se « mériter un bon mari » (Tessier 1940 : 4). À sa conception de la société canadienne-française correspond ainsi une vision traditionnelle du rôle féminin centrée sur la maternité qu'il cherche à insuffler dans le milieu de l'enseignement ménager.

Les visées professionnalisantes de l'enseignement ménager n'ont été considérées par l'historiographie que récemment. À la suite d'un ouvrage pionnier publié aux États-Unis à la fin des années 90 (Stage et Vincenti 1997), des travaux soulignent que c'est davantage un enseignement s'appliquant à offrir des carrières aux femmes qu'à les enfermer dans la domesticité (Elias 2008; Goldstein 2012). Au Canada anglais, si l'enseignement ménager y vise aussi rapidement l'exercice d'un emploi rémunéré ou d'une profession (Danylewycz et autres 1984), les perspectives professionnelles étudiées renvoient plus précisément à l'histoire de l'alimentation et de la nutrition (Ambrose et Jensen 2017; Durand 2015). Dans cette veine, des travaux revisitent l'histoire des femmes rurales en soulignant l'apport des programmes d'économie domestique (*home economics*), considérés comme la première filière universitaire et professionnelle à laquelle les Canadiennes ont accès, à la construction d'un féminisme rural spécifique (*social feminism*) (Halpern 2001). La volonté de reconsidérer le potentiel professionnel de l'enseignement ménager se manifeste aussi en France, où le mouvement de rationalisation domestique de l'entre-deux-guerres et les parcours d'Augusta Moll-Weiss et de Paulette Bernège,

qui ambitionnaient de définir de nouveaux champs d'activité professionnelle pour les femmes, sont documentés à compter des années 2000 (Clarke 2005; Lebeaume 2014; Roll 2009b). Sandrine Roll aborde l'enseignement ménager en ce sens, soulignant qu'il a également été envisagé comme un « instrument en faveur de l'autonomie des femmes » (Roll 2009a : 155). Au Québec toutefois, ces divergences d'avis parmi celles et ceux qui font la promotion de l'enseignement ménager sont peu visibles dans l'historiographie sur cette question. La plupart des travaux s'entendent pour affirmer que c'est un enseignement plutôt conservateur dont l'objet est de former des épouses et des mères modèles en s'appuyant essentiellement sur l'étude des instituts familiaux (Danylewycz et autres 1984 : 93). Ceux-ci offrent ainsi une réponse conservatrice à une société en pleine mutation (Razack 1991 : 369) et sont basés sur des valeurs traditionnelles comme l'ordre social et la famille (Thivierge 1982 : 394). Les auteures insistent davantage sur les critiques formulées au début des années 50 à propos de l'enseignement ménager, en particulier par les promotrices de l'enseignement classique féminin comme Monique Béchard (Ferretti 1986 : 150-166; Richard 2012 : 89-95; Thivierge 1982 : 292 et 318-325). Si des divergences d'opinions sur les objectifs de cet enseignement, en particulier au sein même du Service de l'enseignement ménager du DIP, sont survolées (Thivierge 1982 : 322-325), le rôle de l'EMP dans ces débats n'est pas nécessairement exploré. Pourtant, l'enseignement ménager au Québec ne s'est pas limité aux seuls instituts familiaux et Catherine Charron (2007) a bien souligné la participation des associations féministes, notamment de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB), au mouvement durant les premières décennies du XX^e siècle. Si Nicole Thivierge consacre à l'EMP un chapitre dans son ouvrage paru en 1982 et dégage un portrait de ses débuts, elle n'en traite pas au-delà des années 30 et réserve plutôt le reste de ses réflexions aux instituts familiaux. Je pense donc nécessaire, pour avoir une image plus juste de ce qui était proposé en matière de formation ménagère aux filles et aux femmes du milieu du XX^e siècle, d'intégrer l'EMP à la réflexion. Il me semble d'autant plus intéressant de le faire que cette école a pour objectif de former des spécialistes des sciences ménagères, préparées à mener une carrière dans l'enseignement ou ailleurs (Lacroix 1945 : 5).

Aussi, aux yeux de l'EMP, la préparation de ces spécialistes passe par une solide formation technique et professionnelle, comme le souligne Estelle LeBlanc dans sa lettre à un des commissaires de la CECM. Le vocabulaire employé renvoie alors directement à la formation professionnelle, qui existe pour les filles et a pour objet le développement d'une main-d'œuvre qualifiée répondant à des besoins spécifiques. Par exemple, des écoles techniques féminines sont créées, comme l'École supérieure des arts et métiers des sœurs de la CND afin de former des couturières ou des modistes. C'est en partie à ce type d'établissements que se réfèrent les directrices de l'EMP lorsqu'elles réfléchissent aux programmes offerts. Il faut également penser l'émergence d'une formation propre aux professeuses d'enseignement ménager dans le contexte de la professionnalisation de

l'enseignement (Malouin et Dumont 1986 : 100-101), métier déjà fortement féminisé depuis le XIX^e siècle. L'EMP cherche à se tailler une place sur le marché éducatif en délivrant des diplômes reconnus qui permettront aux finissantes d'occuper un emploi rémunéré, et ce, alors qu'émergent de nouveaux métiers féminins. Certaines de ces professions sont intimement associées au développement de l'enseignement ménager comme la diététique⁴, mais ce cousinage devient progressivement encombrant (Fahmy-Eid 1997 : 80) et leur développement est surtout lié à une distanciation de ces liens. Nadia Fahmy-Eid (1997 : 85) souligne par ailleurs que la création de l'Institut de diététique de l'Université de Montréal suscite concurrence et animosité de la part des milieux d'enseignement ménager. La volonté de l'EMP d'offrir une formation professionnelle en sciences domestiques est donc directement rattachée à une demande croissante d'accès à des études grâce auxquelles les femmes pourront trouver un emploi rémunéré. Dans son étude sur l'Institut de pédagogie familiale d'Outremont, Lucie Dufour (1985 : 33) mentionne ainsi que la question des débouchés représente le dilemme majeur des années 50. Peu de parents désirent en effet maintenir leurs filles dans des écoles qui ne les préparent pas au marché du travail, surtout étant donné les coûts occasionnés par ces études.

Sans contester la dimension conservatrice et moralisante de l'enseignement ménager donné dans les instituts familiaux, je juge intéressant, par ailleurs, de creuser les autres points de vue qui ont coexisté à cette époque, notamment les perspectives plus professionnelles mises en avant par l'EMP. Mon objectif est donc ici de mettre en lumière les différentes manières d'envisager l'enseignement ménager au cœur du XX^e siècle, en particulier la tension entre un enseignement professionnel et un enseignement axé sur la formation de bonnes mères et d'épouses canadiennes-françaises, et d'ainsi aborder les différentes conceptions de l'éducation et du travail féminin. Mon analyse est essentiellement basée sur le dépouillement des archives concernant l'enseignement ménager du fonds du ministère de l'Éducation et de celles de l'École ménagère provinciale. Après avoir tracé un bref portrait de l'enseignement ménager et de la formation de celles qui y travaillent au Québec, je me pencherai sur les relations difficiles entre le DIP et l'EMP, cristallisées par l'enjeu de la formation ménagère professionnelle, pour illustrer les différentes façons de considérer l'éducation et le travail féminin, qui s'entrechoquent au cours des années d'après-guerre.

La formation des professeures d'enseignement ménager

Afin de bien situer l'évolution de l'enseignement ménager au Québec, il convient d'abord de faire un bref rappel au sujet de la structure scolaire en vigueur

⁴ Au sujet des liens entre l'EMP et la formation en diététique, voir Caroline Durand (2015 : chap. 3).

pendant les années 50. Le système d'éducation québécois d'alors relève d'une structure administrative complexe héritée de la fin du XIX^e siècle. Avant 1964, il n'y a pas de ministère de l'Éducation⁵, et le responsable du DIP au sein du cabinet du premier ministre et devant le Parlement est le secrétaire de la Province. Celui-ci nomme à la tête du DIP, au nom du gouvernement, le surintendant de l'Instruction publique. Si ce dernier doit rendre des comptes au secrétaire de la Province, il est également sous l'autorité du Conseil de l'Instruction publique. Le surintendant est, à vrai dire, une sorte d'agent de liaison entre l'instance religieuse, qui gère les contenus d'éducation, et l'instance politique, qui s'occupe du financement. En effet, tous les pouvoirs en fait d'enseignement primaire et secondaire sont délégués au Conseil, formé de deux comités confessionnels : le Comité catholique et le Comité protestant. Le Conseil correspond ainsi à l'assemblée des deux comités, mais aucune réunion commune n'a lieu pendant la période 1908-1960. Chacun des comités a pleine compétence sur l'orientation des programmes, le contenu des manuels scolaires et la formation des maîtres par l'entremise des écoles normales de sa communauté. La moitié des membres du Comité catholique est composée des évêques des différents diocèses et l'autre moitié, de membres laïcs représentant les élites professionnelles. Le DIP, quant à lui, est un organisme de gestion qui veille à la qualité du système par l'inspection des écoles, s'occupe de la mise en œuvre des programmes d'études et gère les budgets consacrés à l'éducation. Composé d'une équipe de fonctionnaires, il doit remplir les mandats que lui attribuent les deux comités et en appliquer les décisions (Harvey 2014 : 182-184). Enfin, le Service de l'enseignement ménager, fondé en 1944, relève directement du DIP et administre ce domaine spécifique de l'éducation féminine donné dans les écoles publiques comme dans les écoles privées, notamment dans les instituts familiaux. Il s'occupe des programmes d'enseignement ménager (approuvés par le DIP), de leur implantation et de leur application.

Au moment où Estelle LeBlanc prend la plume pour promouvoir le cours normal offert par l'EMP, l'enseignement ménager et la formation de celles qui le transmettent sont bien organisés au Québec. Les premières écoles sont fondées au début du siècle; celle de Roberval par les ursulines en 1882, celle de Saint-Pascal de Kamouraska par la CND en 1905; et l'EMP, seule école ménagère laïque du Québec, est fondée à Montréal par des femmes de la bourgeoisie associées à la FNSJB en 1906. À partir de 1909, ces établissements se transforment en écoles ménagères normales et délivrent des brevets d'enseignement, à mesure que l'enseignement ménager se répand dans les écoles primaires de la province. Afin de bien former des professeuses spécialisées et qualifiées dans ce domaine, l'EMP s'inspire directement de ce qui se fait à la même époque en Europe, notamment à l'École ménagère de Fribourg, en Suisse (Charron 2007 : 96; Thivierge 1982 : 123-

⁵ Le premier ministère de l'Instruction publique a été créé en 1867 par le premier ministre Chauveau, mais il a cependant été supprimé dès 1875 (Dufour 1997 : 49-50).

124). Le Québec s'insère, de ce fait, dans un courant occidental de développement de l'enseignement ménager. Plusieurs professeuses, dont les deux premières directrices de l'école, Jeanne Anctil (1906-1926) et Antoinette Gérin-Lajoie (1926-1936), sont d'ailleurs envoyées en Europe pour observer les formules pédagogiques utilisées et se former à l'enseignement ménager. Cette stratégie, également empruntée par l'école de Saint-Pascal pour former ses premières religieuses enseignantes, permet donc à l'EMP de se positionner comme précurseur de la formation des professeuses d'enseignement ménager au Québec dès le début du XX^e siècle.

Jusqu'en 1929, les écoles ménagères relèvent du ministère de l'Agriculture, qui leur donne des subventions pour fonctionner. Il existe en effet, au départ, une certaine proximité entre l'enseignement agricole destiné aux garçons et l'enseignement ménager, les écoles de Saint-Pascal et de Roberval, par exemple, intégrant des cours de soins de la laiterie ou d'apiculture à leur programme scolaire. Les écoles ménagères passent donc sous la responsabilité du DIP, ce qui correspond davantage à la réalité d'un Québec urbain et industriel à l'aube des années 30 (Malouin et Dumont 1986 : 103). L'EMP, quant à elle, a un statut particulier. Régie par un conseil d'administration et une charte, cette corporation a été créée par une loi privée de la législature de Québec de 1906 (Commission de l'enseignement ménager 1946b : 1-2) et est donc une école considérée comme indépendante. Une section d'enseignement ménager est également intégrée dans les écoles normales de filles afin que les institutrices puissent aussi l'offrir (Létourneau 1981 : 105).

À partir de 1937 et à l'instigation de l'abbé Tessier, l'enseignement ménager est revu en profondeur, restructuré et développé si bien que, à la fin des années 40, tout un réseau d'écoles existe. C'est aussi en 1937 que l'enseignement ménager, jusqu'alors fortement recommandé pour les filles dans les écoles primaires, devient obligatoire, ce qui garantit plus directement des places aux finissantes du cours normal ménager. Notons par ailleurs que cette expansion des écoles ménagères privées correspond à l'allongement de la scolarité des filles et au développement des voies éducatives au-delà du primaire. Ainsi, après la septième année, les filles intéressées peuvent s'inscrire à l'école moyenne familiale, où elles suivent un programme d'une durée de deux ans. Ensuite, les élèves ayant au moins réussi la neuvième année peuvent entrer à l'école ménagère régionale (appelée plus tard l'« institut familial »), qui donne un cours d'une durée de trois ans, lequel se termine, à partir de 1952, par l'obtention d'un brevet d'enseignement ménager au primaire. Les finissantes qui désirent poursuivre leurs études peuvent ensuite aller dans une école supérieure de pédagogie familiale afin d'obtenir un baccalauréat ou suivre le cours donné par l'EMP. À l'exception de cette dernière, toutes les autres écoles sont tenues par des religieuses : si elles visent à donner un enseignement supérieur aux filles, elles cherchent également à susciter des vocations.

La communauté anglo-protestante n'est pas en reste dans le développement de l'enseignement ménager. Toutefois, le système protestant suit une voie différente.

En effet, le Collège Macdonald de l'Université McGill, établi en 1907, offre dès 1918 un diplôme universitaire en sciences domestiques (*Household Sciences*) dont l'objectif est de permettre aux finissantes d'occuper un emploi rémunéré dans le système scolaire, dans un hôpital ou encore dans une entreprise (alimentation, électricité, etc.). Les sciences domestiques s'enseignent donc à l'université et les responsables du programme affirment que cette orientation représente une rupture par rapport à une vision traditionnelle et passéiste de l'enseignement ménager (Fahmy-Eid 1997 : 80). À cet égard, le Collège Macdonald se situe dans la lignée des programmes d'économie domestique créés ailleurs au Canada, à l'Université de Toronto ou encore à celle de Guelph, tout comme dans les universités américaines (Stage et Vincenti 1997). Pour les femmes catholiques et francophones, bien que des écoles ménagères soient affiliées à l'université et offrent le programme menant à l'obtention d'un baccalauréat, il n'existe alors pas de diplôme universitaire dans le domaine des sciences domestiques (Malouin et Dumont 1986 : 104).

Cours de couture



Source : Division de la gestion de documents et des archives, Université de Montréal, Fonds de l'École ménagère provinciale (E0081)1FP01538.

Par rapport aux francophones, les anglophones ont donc une longueur d'avance dans le processus de professionnalisation de l'enseignement ménager, qui se « scientifie », est offert à l'université et débouche directement sur des emplois. Du côté francophone et catholique, si une formation spécifique est organisée et des moyens de contrôle sont instaurés au moment de l'entrée des femmes dans l'enseignement (diplômes et brevets spéciaux), les visées ne sont pas aussi clairement liées à des perspectives de carrières féminines.

Une perspective professionnelle qui dérange

Dans sa missive, Estelle LeBlanc souligne que les finissantes des écoles ménagères régionales ne sont pas assez qualifiées pour devenir des professeures « efficaces et compétent[e]s » d'enseignement ménager. À la fin des années 40, la formation donnée dans ces écoles, tout comme ses finalités, devient un objet de discord au sein même du DIP. Cet événement permet d'illustrer les tensions entre l'EMP et les autorités éducatives de la province, qui renvoient à des manières très différentes de concevoir l'éducation des filles. Les écoles ménagères, tenues par des religieuses, sont largement financées par l'État par rapport aux autres filières éducatives ouvertes aux filles après le primaire comme les écoles professionnelles (écoles de commerce, d'infirmières, etc.), l'école normale et le cours Lettres-Sciences (Malouin et Dumont 1986 : 97). L'enseignement ménager, restructuré et développé à la suite de l'arrivée de l'abbé Tessier comme visiteur-propagandiste, est contrôlé par divers moyens : publication de bulletins mensuels destinés aux directrices et aux professeures, tournées d'inspection, journées d'étude, etc. Ce « renouveau » de l'enseignement ménager s'inscrit dans le contexte de développement du mouvement familial, qui pose un diagnostic de crise de la famille canadienne-française, surtout urbaine. Ainsi, dans l'objectif de défendre et de valoriser la famille, un ensemble d'actrices et d'acteurs sociaux s'organisent en associations et publient plusieurs revues (Malouin 1998). Comme en France, l'enseignement ménager répond notamment à des inquiétudes liées aux activités professionnelles des femmes et à leurs répercussions sur la famille (Clarke 2005 : 140). L'association des vertus de l'enseignement ménager à la stabilité familiale et sociale n'est pas nouvelle, mais elle prend une place d'autant plus importante que ce discours se révèle de plus en plus en décalage avec les réalités sociales. Lucia Ferretti (1986 : 159-160) note en effet que, plus le XX^e siècle prend de l'âge, plus le discours dominant sur l'éducation ménagère tend à réduire à la sphère domestique le champ d'action des femmes, et qu'il est d'autant plus véhément que les personnes qui tiennent ce discours sont conscientes de son anachronisme.

À quoi correspond cet enseignement ménager? Pour Éveline LeBlanc, chef du Service de l'enseignement ménager au DIP de 1944 à 1948, si cet enseignement doit préserver la famille, il doit également donner la possibilité aux finissantes d'obtenir un emploi dans le milieu de l'enseignement, dans les ateliers de couture

comme dans les cuisines d'hôtel. Elle est d'avis qu'il faut « engager les élèves qui ont à gagner leur vie à prendre des expériences variées » (Anonyme 1944). Cette perspective est partagée par la direction de l'EMP. Ainsi, Rose Lacroix, directrice jusqu'en 1946, souligne aussi que la formation offerte donne à « la femme la notion précise de ses devoirs, lui en [fait] comprendre et découvrir l'importance et la beauté » (Lacroix 1945 : 5), tout en insistant ensuite sur l'importance pour les finissantes d'avoir « accès à de très belles carrières féminines dans l'enseignement des sciences ménagères ou [à] toute autre carrière d'importance correspondante qui exige une parfaite maîtrise de la science et des techniques ménagères » (*ibid.*). Pour ces femmes, il n'est pas nécessairement contradictoire de développer un enseignement ménager valorisant la famille et offrant en même temps à certaines femmes des perspectives de carrières. Les possibilités de carrières féminines sont d'ailleurs de plus en plus débattues durant les années 50, bien que la règle implicite et formelle du congédiement des femmes mariées se maintienne⁶, en particulier dans les commissions scolaires catholiques. Ainsi, en 1954, lors de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay), mère Sainte-Hélène de la Foi (CND) souligne que non seulement le travail féminin est un fait, mais qu'il est un droit, qu'il y a « une injustice à empêcher la femme d'exercer une profession » (Corbo et Couture 2000b : 199-200)⁷. Le discours sur la famille tenu parallèlement à celui sur les carrières féminines peut également être considéré sur le plan stratégique, car il permet l'existence d'un enseignement que ces femmes veulent professionnel dans un contexte où le travail féminin fait l'objet de débats, un peu à l'image des stratégies employées par les premières féministes, Marie Gérin-Lajoie en tête, afin de concilier conscience féministe et foi catholique (Charron 2007 : 30). Soulignons ici que les sœurs LeBlanc sont célibataires, laïques et qu'elles mènent une carrière, l'une dans l'appareil gouvernemental et l'autre, à la tête d'un établissement reconnu. Elles portent donc un discours sur l'importance de la famille, mais représentent elles-mêmes une sorte de contre-exemple, comme le note Dumont (2004 : 157) au sujet des religieuses enseignantes.

En raison des prises de position des sœurs LeBlanc, Éveline à la tête du Service de l'enseignement ménager du DIP et Estelle qui dirige l'EMP à partir de 1946, il semble s'établir une certaine proximité de pensée et d'action entre les deux instances, du moins pendant un certain temps. Éveline et Estelle en viennent même à mettre en œuvre une collaboration plus étroite entre leurs organisations respectives. En effet, une entente entre le DIP et l'EMP fait de cette dernière une école de perfectionnement où les finissantes des écoles ménagères régionales vont se spécialiser en art culinaire ou en coupe et couture (Commission de l'enseignement

⁶ Dumont (2004 : 155) souligne en ce sens que plus de 50 % des bachelnières, de 1910 à 1954, ont choisi le célibat ou la vie religieuse afin de poursuivre leur carrière.

⁷ Selon Dumont (2004), l'accès à l'éducation des filles a fait l'objet d'une alliance inédite entre féministes et religieuses.

ménager 1946a : 10-12). Aux directrices de ces écoles, Éveline LeBlanc (1946 : 1) écrit ceci : « nous pouvons assurer les élèves qui voudront profiter de l'enseignement de [l'EMP] dans le but de se spécialiser en vue du professorat ou encore afin de devenir plus aptes à se lancer dans un commerce quelconque, d'une bourse assez intéressante ».

Cette perspective professionnelle sur l'enseignement ménager est par ailleurs aussi discutée à l'échelle occidentale, notamment dans les congrès de la Fédération internationale d'enseignement ménager. Ainsi, les carrières ouvertes par l'enseignement des sciences domestiques, alors que celui-ci devient de plus en plus un moyen de formation professionnelle pour certains métiers féminins, y sont abordées (Ménard 2002 : 99). Estelle LeBlanc prend d'ailleurs soin de participer au congrès qui se tient à Stockholm en 1949 (LeBlanc 1950), comme l'ont fait les directrices de l'EMP et les présidentes de la FNSJB avant elle. En effet, la question des réseaux, qu'ils soient internationaux, nationaux ou locaux, s'avère importante pour l'EMP depuis ses débuts. Antoinette Gérin-Lajoie, première directrice de l'École, a ainsi participé au congrès de fondation de la Fédération internationale d'enseignement ménager en 1908 (Brisebois 2016 : 119-120). En 1950, quand Estelle LeBlanc (1950) affirme que le programme de l'EMP « se compare avantageusement avec [celui] des meilleures écoles des autres pays », elle insiste sur les formes de collaboration établies avec des professeuses d'enseignement ménager d'ici et d'ailleurs permises par ces réseaux.

Cependant, les visées carriéristes de l'enseignement des sciences domestiques ne font pas consensus au Québec et en viennent même à déranger, notamment l'abbé Tessier. À vrai dire, celui-ci a des ambitions différentes pour les écoles ménagères qu'il visite régulièrement. Ainsi, à l'automne 1948, un conflit éclate au sein du Service de l'enseignement ménager, entre lui et Éveline LeBlanc. L'abbé Tessier (1948 : s. p.) attribue la situation à « une grave évolution physiologique, [...] à la fatigue, au déséquilibre de la ménopause [*sic*] » d'Éveline LeBlanc. Surtout, il considère avoir sous-estimé de façon imprudente « l'action du groupe laïcisant de l'École Provinciale, rue Sherbrooke, à Montréal » (*ibid.* : s. p.), dirigée par Estelle LeBlanc. Ainsi, Éveline LeBlanc n'aurait pas su « résister aussi efficacement qu'autrefois à cette influence » (*ibid.* : s. p.). L'abbé Tessier souligne que la directrice de l'EMP lui « reproche [...] de former de bien bonnes petites filles, mais qui ne savent rien [et qu'elle] voudrait que le programme [des écoles ménagères régionales] fût plus technique, plus scientifique » (*ibid.* : s. p.). Selon ses propres mots, le litige entre lui et Éveline LeBlanc vient de leur divergence d'avis sur l'enseignement qu'il convient d'offrir aux filles. Alors que lui veut mettre « avant tout l'accent sur la formation féminine, sur l'exaltation du rôle familial de la femme » (*ibid.* : s. p.), Éveline LeBlanc, « sous l'influence de certains éléments, essaie de prendre le contrôle pédagogique des écoles pour leur donner un caractère plus technique » (*ibid.* : s. p.). Sans jamais préciser qu'il vise Estelle, sœur d'Éveline, l'abbé Tessier fait ici référence implicitement à la proximité idéologique

des deux femmes. Il conclut en soulignant qu'il exigeait de la part d'Éveline « le retour d'un esprit de concorde et d'une pleine coopération sur le plan pédagogique dont [il voulait] conserver le contrôle pour prévenir un glissement vers un ton trop scientifique et trop technique » (*ibid.* : s. p.), mais qu'elle a préféré quitter le Service. Ce départ, visiblement le résultat d'une lutte de pouvoir, ne semble pas s'être fait sans heurts; dans une lettre adressée aux directrices des écoles ménagères régionales, Éveline LeBlanc (1948 : 1-3) affirme vouloir rétablir les faits : elle leur écrit, extraits de lettres à l'appui, qu'elle n'a pas démissionné, mais qu'elle a été renvoyée.

La manière de penser l'enseignement ménager, et plus largement l'éducation des filles, représente donc la pomme de discorde entre Éveline LeBlanc et l'abbé Tessier. Aux yeux de Thivierge (1982 : 324), celle-ci a carrément été « sacrifié[e] pour éviter toute atteinte à la philosophie éducative d'Albert Tessier ». Cet épisode cristallise les (mauvaises) relations entre l'EMP et le DIP. Ainsi, trois ans après l'évènement, l'abbé Tessier (Commission de l'enseignement ménager 1951 : 2) souligne encore qu'à l'EMP « l'accent est mis surtout sur les aspects techniques ou scientifiques des arts ménagers. La formation morale, la mystique du foyer, la vocation familiale de la femme passent au second plan et prennent figure d'accessoire au lieu de jouer le rôle de levain. » Cette conception de l'enseignement ménager renvoie directement à une façon de voir l'éducation des filles partagée alors par les forces traditionalistes du clergé québécois, mais de plus en plus remise en question. Elle est rappelée avec d'autant plus d'insistance que d'autres voix se font désormais entendre.

Les conséquences du conflit ou la rigidité des structures éducatives

Après le départ d'Éveline LeBlanc, l'abbé Tessier a toute la latitude voulue dans la gestion des écoles ménagères. Il entreprend alors une réforme des programmes et l'éducation « intégrale de la femme [prend] le pas sur les travaux manuels et les écoles supérieures d'enseignement ménager [sont désormais] désignées sous le nom d'instituts familiaux » (Commission de l'enseignement ménager 1951 : 2). Centrées au départ sur l'enseignement ménager, les écoles s'infléchissent donc vers un enseignement plus *féminin* et *familial* (Malouin et Dumont 1986 : 103). Des matières comme la religion et la spiritualité féminine remplacent l'apprentissage professionnalisant (Razack 1991 : 361). Si, à la fin des années 40, la formation plus pratique (coupe, couture, alimentation, nutrition) occupait 95 % du programme, elle diminue à 40 % durant les années 50 (Richard 2012 : 59). L'épisode LeBlanc-Tessier a pourtant ouvert une brèche et, à partir de 1952, les finissantes des instituts familiaux obtiennent officiellement la reconnaissance du droit d'enseigner au primaire les matières ménagères. Il y a là un paradoxe : alors que l'abbé Tessier voudrait en faire des écoles où les filles sont formées à être épouses et mères, celles-ci, de plus en plus nombreuses d'ailleurs à

poursuivre leurs études au-delà du primaire, veulent pouvoir travailler. Selon Thivierge (1982 : 320), l'obtention de ce brevet d'enseignement pour les diplômées des instituts est attribuable à la lutte des religieuses afin que les filles aient accès à une carrière dans l'enseignement ménager, alors que l'école normale s'avère leur concurrente majeure. D'ailleurs, de multiples programmes de formation sont désormais destinés aux filles : pensons par exemple à la création de programmes associés aux professions paramédicales comme la diététique ou la réadaptation à l'Université de Montréal, où elles sont toujours plus nombreuses à s'inscrire à partir des années 40 (Collin 1986).

Pour l'EMP, les conséquences de ce conflit sont importantes. Pendant les années suivantes, les relations avec le DIP sont critiques : en 1952, Estelle LeBlanc démissionne de son poste de directrice⁸. Il est impossible d'établir un lien direct entre son départ et le conflit opposant sa sœur et l'abbé Tessier, mais la position de l'École en est fragilisée. Guy Vanier, directeur de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal et président du conseil d'administration de l'EMP, s'adresse directement au surintendant de l'Instruction publique pour annoncer le changement de directrice, espérant que la nomination de Germaine Gloutnez⁹ lui sera « agréable ». Il suggère qu'une rencontre entre la nouvelle directrice et le Service de l'enseignement ménager soit organisée en vue d'aider « au prompt dénouement [des] négociations » (Commission de l'enseignement ménager 1952 : 1). En effet, depuis 1950, tandis qu'il est discuté que les instituts familiaux puissent délivrer des diplômes accordant le droit d'enseigner, les diplômées du cours normal ménager de l'EMP, elles, n'y sont plus autorisées. Guy Vanier prie donc le surintendant de ne pas les oublier et « d'attribuer une équivalence aux treize diplômées qui se sont soumises à trois ans de préparation consciencieuse, en sus de la formation générale acquise au cours de leurs onze années d'études, et qui attendent des autorités une appréciation sympathique de leur persévérant labeur » (Commission de l'enseignement ménager 1952 : 2). L'EMP souffre donc de la réorganisation de l'enseignement ménager de l'abbé Tessier, alors que les avantages consentis aux instituts familiaux lui sont retirés. Dès lors, pendant trois années consécutives, Guy Vanier et Germaine Gloutnez écriront tour à tour au surintendant afin de demander une autorisation spéciale d'enseigner dans les écoles de la CECM pour les finissantes du cours normal, qui sont, au demeurant, peu nombreuses¹⁰. Ces

⁸ Estelle LeBlanc continue toutefois d'enseigner à l'École, du moins jusqu'en 1955.

⁹ Germaine Gloutnez sera directrice de 1952 à 1959, année de l'annexion de l'EMP par l'Université de Montréal.

¹⁰ En effet, les finissantes du cours normal ne représentent qu'un faible pourcentage de la population scolaire de l'EMP, qui rentabilise surtout ses activités avec les cours « postsecondaires » donnés en journée et le soir. Par exemple, en 1949-1950, on enregistre 1 990 inscriptions à des cours divers alors que 21 élèves seulement terminent le cours normal (École ménagère provinciale 1949-1950 et LeBlanc 1949). Il est cependant difficile de bien établir la proportion d'élèves au cours normal et d'élèves suivant des

autorisations sont accordées à la pièce, sans que le diplôme soit officiellement reconnu. Précisons aussi qu'à partir de 1951 la collaboration entre l'EMP et le Service de l'enseignement ménager au sujet du perfectionnement des diplômées des instituts familiaux est suspendue, alors que le Service envisage même la création de ses propres écoles de spécialisation en art culinaire et en couture (Commission de l'enseignement ménager 1952 : 3; Vanier 1951)¹¹. L'EMP se trouve donc dans un cul-de-sac : le cours de perfectionnement n'est plus nécessaire aux diplômées des instituts familiaux, et ses diplômées du cours normal ne peuvent pas enseigner dans les écoles publiques de la province (Vanier 1950). Ce sont elles qui subissent les conséquences les plus importantes, elles qui ont étudié dans le but de pouvoir occuper un poste en enseignement ménager et pour qui c'est impossible à la fin de leur parcours. Ainsi, en 1951, une ancienne élève écrit à Estelle LeBlanc pour l'informer qu'elle est considérée comme non qualifiée pour enseigner par le DIP (Frenette 1951)¹². Aucune commission scolaire ne peut ni ne veut l'embaucher. Affirmant en avoir « pleuré de rage », la directrice souligne à cette élève que, si elle était bilingue, elle pourrait aisément obtenir un emploi, par exemple dans une compagnie de patrons comme Simplicity ou encore faire carrière en enseignement ailleurs au Canada, voire aux États-Unis. En effet, si les diplômées de l'EMP ne peuvent enseigner au Québec, leurs études sont bien reconnues en dehors de la province, ce qui n'est pas le cas des finissantes des instituts familiaux. Ces dernières doivent, par exemple, passer par l'école normale si elles veulent pouvoir donner l'enseignement ménager en Nouvelle-Écosse, leur formation n'y étant pas jugée suffisante (Thivierge 1982 : 324).

La situation finit par se régler en 1953 avec la nouvelle directrice, Germaine Gloutnez, alors que l'École est « autorisée à établir un cours équivalent à celui des instituts familiaux » (Desaulniers 1953)¹³. Les élèves du cours normal peuvent se présenter aux examens du Service de l'enseignement ménager afin de faire valider leur diplôme. L'EMP doit donc officiellement faire approuver son programme par le DIP pour que les finissantes puissent enseigner dans les écoles publiques. Toutefois, dans une lettre écrite à Éveline LeBlanc alors au ministère fédéral de l'Agriculture, la directrice insiste pour dire que l'École « reste quand même ce qu'elle a toujours

cours « à la carte », car la distinction n'est pas toujours faite dans les rapports annuels. La question de la reconnaissance des diplômes au début des années 50 provoque une abondante correspondance dans laquelle les données plus précises sur les élèves du cours normal sont indiquées, mais il reste difficile d'avoir des chiffres pour les années antérieures. Cet enjeu provoque certainement aussi une diminution des inscriptions.

¹¹ Ces deux écoles seront fondées en 1957 et en 1959.

¹² Il s'ensuit un échange de plusieurs lettres entre la directrice de l'EMP et l'ancienne élève. Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas relevé dans les archives de l'École, certains parents écrivant aussi à la directrice pour se plaindre de la situation vécue par leur fille.

¹³ Cela signifie, par exemple, l'ajout de cours de pédagogie familiale et de psychologie féminine au cursus.

été » (Gloutnez 1953) et qu'elle continue son enseignement professionnel. La même année, l'EMP change de nom et devient l'École des sciences ménagères de Montréal, ce qui témoigne des tentatives de la direction de rapprocher le plus possible son enseignement des programmes de sciences domestiques donnés dans les universités canadiennes et américaines. Dès 1951, au moment de la querelle avec le Service de l'enseignement ménager, Estelle LeBlanc entreprend d'ailleurs des démarches pour que l'EMP soit annexée par l'Université de Montréal, afin de créer un programme universitaire pour les francophones comme celui qui existe à l'Université McGill (LeBlanc 1951). Lors de la création de l'Institut de diététique durant la seconde moitié des années 40, l'Université de Montréal avait déjà consulté d'autres universités américaines reconnues pour leurs enseignements en sciences domestiques et envisagé de constituer sa propre faculté autonome dans ce domaine (Fahmy-Eid 1997 : 84-85), mais le projet avait échoué.

Un avant-goût de la Révolution tranquille

Le récit des tensions entre l'abbé Tessier et les sœurs LeBlanc révèle un écart important dans les manières de concevoir l'éducation des filles. En réalité, cet épisode met en lumière le fossé existant entre une éducation dont l'objectif est surtout de les préparer à leur rôle social et familial et une éducation qui leur permet l'accès au marché du travail. Les années 50 préfigurent à cet égard les changements de la Révolution tranquille, moment où la question du devenir du système d'éducation québécois prend une place croissante dans l'espace public. La période est ainsi l'occasion d'un véritable débat de société où religieuses comme laïques interviennent pour traiter de l'éducation des filles et du travail féminin (Dumont 2004 : 156). Des journalistes ou encore certaines membres de l'Association des femmes diplômées des universités affirment de plus en plus que les femmes peuvent étudier dans tous les programmes et remplir toutes les fonctions. Le débat sur l'accès des filles au même cours classique que les garçons est révélateur des tensions à propos de l'éducation des filles et secoue les principes sur lesquels repose le discours de l'abbé Tessier et de ses collaborateurs (Ferretti 1986 : 160-166). L'éducation est par ailleurs discutée plus largement dans le contexte de la commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels qui a cours de 1953 à 1956 : 140 des quelque 240 mémoires soumis traitent de façon importante de cette question. Beaucoup d'éléments qui y sont abordés se retrouveront à la commission Parent des années 60 (Corbo et Couture 2000a : 17). Celle-ci débouchera sur une réforme importante du système scolaire, soit l'adoption en 1956 du cours secondaire public. Le Comité catholique désire alors uniformiser les programmes des établissements privés et publics et rend à cet effet obligatoires les matières du secondaire dans le cursus des instituts familiaux, ce qui menace les fondements de l'enseignement familial tel qu'il est promu à l'époque par l'abbé Tessier (Thivierge

1982 : 218). Ce sont là les premières fissures dans l'enseignement familial qui, au final, n'aura été offert dans cette formule que pendant environ une décennie.

S'il existe bel et bien un consensus sur la nécessité d'une éducation spécifique des filles et, plus précisément, de l'enseignement ménager au Québec au XX^e siècle, cela ne signifie pas pour autant que tous ses promoteurs et promotrices partagent les mêmes objectifs. Réintégrer les activités de l'EMP à l'étude de l'enseignement ménager permet ainsi de souligner l'existence de ces divergences d'avis et de mettre en lumière le rôle de certaines femmes de carrière laïques qui ont contribué à son développement avec des visées plus professionnelles. L'enjeu de la formation des professeuses, qui fait l'objet de tensions entre le Service de l'enseignement ménager du DIP et l'EMP au début des années 50, devient progressivement une question débattue plus largement dans l'espace public, alors que la commission Parent, instituée après l'élection du gouvernement Lesage, en fait une de ses préoccupations majeures (Létourneau 1981 : 182 et suiv.).

Indéniable et inédit, l'apport de l'EMP, de ses responsables et de ses finissantes au débat de société autour de la question de l'enseignement ménager au milieu du XX^e siècle méritait certainement d'être mis en lumière et réintégré dans la trame plus large de l'histoire de l'éducation du Québec contemporain. Bien que le nombre de normaliennes inscrites à l'EMP soit plutôt faible par rapport au nombre d'élèves suivant des cours de couture ou de cuisine « à la carte »¹⁴, l'enjeu de la formation de professeuses d'enseignement ménager et la nécessité de cet enseignement donné aux filles restaient au cœur des préoccupations des différentes directrices de l'institution. Les cours d'économie familiale donnés dans les écoles secondaires publiques du Québec jusqu'en 1997, désormais obligatoires pour les garçons comme pour les filles, ont représenté l'héritage direct de ces débats liés au rôle de l'école, débats qui reviennent d'ailleurs périodiquement dans l'actualité.

RÉFÉRENCES

ALLAIRE, Émilie B. (dir.)

1967 « Mademoiselle Eveline LeBlanc », dans Émilie B. Allaire (dir.), *Profil féminins : trente figures de proue canadiennes*. Québec, Éditions Garneau : 193-197.

AMBROSE, Linda M., et Joan M. JENSEN

2017 « Women's Institutes in Canada and the United Kingdom : The Weighty Matters of Domestic Science, Home Economics, and Food Security », dans Linda M. Ambrose et Joan M. Jensen (dir.), *Women in Agriculture. Professionalizing Rural Life in North-America and Europe, 1880-1965*. Iowa City, University of Iowa Press : 120-136.

¹⁴ Voir la note 10.

BRISEBOIS, Marilyne

2016 « La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la constitution d'un réseau catholique féminin transnational, 1907-1920 », *Histoire sociale/Social History*, 49, 98 : 105-142.

CHARRON, Catherine

2007 *La question du travail domestique au début du XX^e siècle au Québec : un enjeu à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 1900-1927*. Mémoire de maîtrise. Québec, Université Laval.

CLARKE, Jackie

2005 « L'organisation ménagère comme pédagogie. Paulette Bernège et la formation d'une nouvelle classe moyenne dans les années 1930 et 1940 », *Travail, genre et sociétés*, 1, 13 : 139-157.

COLLIN, Johanne

1986 « La dynamique des rapports de sexes à l'université, 1940-1980 : une étude de cas », *Histoire sociale/Social History*, 19, 38 : 365-385.

CORBO, Claude, et Jean-Pierre COUTURE (dir.)

2000a *Repenser l'école. Une anthologie des débats sur l'éducation au Québec, de 1945 au rapport Parent*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

2000b « La signification et les besoins de l'enseignement classique pour jeunes filles : mémoire des collèges classiques de jeunes filles du Québec à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (22 juin 1954) », dans Claude Corbo et Jean-Pierre Couture (dir.), *Repenser l'école. Une anthologie des débats sur l'éducation au Québec de 1945 au rapport Parent*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal : 196-203.

DANYLEWYCZ, Marta, et autres

1984 « L'enseignement ménager et les "Home Economics" au Québec et en Ontario au début du 20^e siècle. Une analyse comparée », dans J. Donald Wilson (dir.), *An Imperfect Past : Education and Society in Canadian History*. Vancouver, University of British Columbia Press : 67-119.

DUFOUR, Andrée

1997 *Histoire de l'éducation au Québec*. Montréal, Éditions du Boréal.

DUFOUR, Lucie

1985 *L'éducation des filles à l'Institut de pédagogie familiale, 1942-1965*. Mémoire de maîtrise. Montréal, Université du Québec à Montréal.

DUMONT, Micheline

2004 « L'accès des Québécoises à l'éducation et à la mixité », dans Éliane Gubin et autres (dir.), *Le siècle des féminismes*. Paris, Éditions de l'Atelier : 149-162.

DURAND, Caroline

2015 *Nourrir la machine humaine. Nutrition et alimentation au Québec, 1860-1945*. Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press.

- ELIAS, Megan J.
 2008 *Stir It Up : Home Economics in American Culture*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- FAHMY-EID, Nadia (dir.)
 1997 *Femmes, santé et professions. Histoire des diététistes et des physiothérapeutes au Québec et en Ontario, 1930-1980 : l'affirmation d'un statut professionnel*. Québec, Fides.
- FERRETTI, Lucia
 1986 « La philosophie de l'enseignement », dans Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid (dir.), *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960*. Montréal, Éditions du Boréal : 143-166.
- GOLDSTEIN, Carolyn M.
 2012 *Creating Consumers : Home Economics in Twentieth-Century America*. Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- HALPERN, Monda
 2001 *And on that Farm, He Had a Wife. Ontario Farm Women and Feminism, 1900-1970*. Montréal, McGill/Queen's University Press.
- HARVEY, Fernand
 2014 « Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959 », *Les Cahiers des dix*, 68 : 169-247.
- LAPLANCHE, Laurie
 2016 *Pour vous, mesdames... et messieurs. Production des émissions féminines à la Société Radio-Canada à Montréal (1952-1982). Promotion, conception des publics et culture organisationnelle genrées*. Thèse de doctorat. Québec, Université Laval.
- LEBEAUME, Joël
 2014 *L'enseignement ménager en France. Sciences et techniques au féminin, 1880-1980*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- LÉTOURNEAU, Jeannette
 1981 *Les écoles normales de filles au Québec*. Montréal, Fides.
- MALOUIN, Marie-Paule
 1998 *Le mouvement familial au Québec. Les débuts : 1937-1965*. Montréal, Éditions du Boréal.
- MALOUIN, Marie-Paule, et Micheline DUMONT
 1986 « L'évolution des programmes d'études (1850-1960) », dans Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid (dir.), *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960*. Montréal, Éditions du Boréal : 83-112.

MÉNARD, Claire

2001 *Les congrès de la Fédération internationale pour l'économie familiale, 1922-1972 : de l'enseignement ménager à l'économie familiale*. Mémoire de maîtrise. Angers, Université d'Angers.

MUIR, Michelle

2003 *Producing Educated Women : Eveline LeBlanc and the University of Ottawa*. Mémoire de maîtrise. Ottawa, Université d'Ottawa.

NADEAU, Brigitte

2012 « Albert Tessier, agent de transmission d'une idée du Québec en France entre 1930 et 1950 », *Mens*, 12, 2 : 61-101.

RAZACK, Sherene

1991 « Schools for Happiness : Instituts Familiaux and the Education for Ideal Wives and Mothers », dans Veronica Strong-Boag et Anita Clair Fellman (dir.), *Rethinking Canada : The Promise of Women's History*. Toronto, Copp Clark Pitman : 356-375.

RICHARD, Maélie

2012 *Les instituts familiaux de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine : traditions et innovations*. Mémoire de maîtrise. Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières.

ROLL, Sandrine

2009a « Former les mères de demain : le projet d'Anna Thieck, une participante au concours Doyen-Doublé de 1899 », dans Bernard Bodinier et autres (dir.), *Genre et éducation. Former, se former, être formée au féminin*. Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre : 153-168.

2009b « “ Ni bas-bleus, ni pot-au-feu ” : la conception de “ la ” femme selon Augusta Moll-Weiss (France, tournant des XIX^e-XX^e siècles) », *Genre & Histoire*, 5, [En ligne], [genrehistoire.revues.org/index819.html] (10 mars 2017).

STAGE, Sarah, et Virginia B. VINCENTI (dir.)

1997 *Rethinking Home Economics : Women and the History of a Profession*. Ithaca, Cornell University Press.

THIVIERGE, Nicole

1982 *Histoire de l'enseignement ménager-familial au Québec, 1882-1970*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

ARCHIVES

FONDS MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (E13)

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC

BOÎTE 1960-01-032/2686

LEBLANC, Éveline

1946 *Lettre aux directrices des écoles ménagères régionales*, 5 juin.

BOÎTE 1960-01-032/2690

LEBLANC, Éveline

1948 *Aux directrices des écoles d'enseignement ménager*, novembre : 1-3.

TESSIER, Albert

1948 *Exposé de l'affaire LeBlanc-Tessier (1947-1948)*, 25 octobre, [document non paginé].

BOÎTE 1960-01-032/2692

LACROIX, Rose

1945 *Programme du cours supérieur de sciences ménagères* : 1-15.

BOÎTE 1960-01-032/2694

TESSIER, Albert

1940 *Deuxième congrès des écoles ménagères régionales*, 25, 26 et 27 août : 1-16.

BOÎTE 1960-01-032/2695

ANONYME

1944 *Journées d'étude des directrices des écoles ménagères régionales*, 21 et 22 septembre : 1-14.

BOÎTE 1984-12-004/27, DOSSIER « 1945-1951 »

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

1951 *Rapport*, 14 septembre [document non paginé].

1946a *Procès-verbal*, 18 mars : 1-12.

1946b *Procès-verbal*, 2 mai : 1-2.

BOÎTE 1993-06-007/274

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

1952 *Rapport*, 8 septembre : 1-4.

FONDS ÉCOLE MÉNAGÈRE PROVINCIALE (E81)

DIVISION DE LA GESTION DE DOCUMENT ET DES ARCHIVES

DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SÉRIE B7, DOSSIER « RAPPORTS SOUMIS AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE »)

ÉCOLE MÉNAGÈRE PROVINCIALE

1949-1950 *Rapport annuel de l'année scolaire* [document non paginé].

SÉRIE 5C4, DOSSIER « CORRESPONDANCE, 19 JANVIER 1948-14 DÉCEMBRE 1949 »

LEBLANC, Estelle

1949 *Lettre à Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique*, 7 décembre.

SÉRIE 5C6, DOSSIER « CORRESPONDANCE, 19 FÉVRIER 1951-17 DÉCEMBRE 1952 »

VANIER, Guy

1951 *Lettre à Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique, 26 juin.*

FRENETTE, Jeanne

1951 *Lettre à Estelle LeBlanc, 7 août.*

SÉRIE 5C7, DOSSIER « CORRESPONDANCE, 2 JANVIER 1953-2 DÉCEMBRE 1953 »

DESAULNIERS, Omer-Jules

1953 *Lettre à Germaine Gloutnez, 13 juin.*

GLOUTNEZ, Germaine

1953 *Lettre à Éveline LeBlanc, 17 mars.*

SÉRIE 9C1, DOSSIER « CORRESPONDANCE, 13 MAI 1937-24 SEPTEMBRE 1958 »

LEBLANC, Estelle

1951 *Lettre à Marcel Faribault, secrétaire général de l'Université de Montréal, 8 août.*

SÉRIE D10, DOSSIER « RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LE COURS NORMAL DE SCIENCES MÉNAGÈRES, 1933-1952 »

LEBLANC, Estelle

1950 *Lettre à Monsieur Jean-Marie Massé, 5 avril.*

SÉRIE D13, DOSSIER « COURS, PROGRAMMES, NOTES, 1937-1951 »

VANIER, Guy

1950 *Lettre à Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique, 18 mars.*